



Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2011

CONSTRUCTION

DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE

DESSERTE DE LA BASE TRAVAUX DE VILLOGNON

ECHANGEUR SUD DE LA RN10 A MANSLE

Présents :

- M. Abel MIGNE – Vice-président du Conseil général chargé de la commission de la modernisation des infrastructures et de l'entretien du patrimoine départemental,
- Mme Nicole BONNEFOY, Sénateur, Conseillère générale de Mansle
- M. Patrick BERTHAULT, Conseiller général, Maire de Maine de Boixe
- M. Michel HARMAND, Président de la Communauté de communes du Pays Manslois, Maire de Mansle,
- M. Armand BEAUFORT, Vice-président de la Communauté de communes du Pays Manslois
- M. André FAURE, Vice-président de la Communauté de communes du Pays Manslois
- M. Daniel BONNAUD, Maire adjoint de Mansle
- M. Jean-Pierre De FALLOIS, Maire adjoint de Mansle
- M. Olivier FLEURAUD, Maire de Nanclars
- Mme Danielle GIBOULEAU, Maire de Valence
- M. Marcel GOYER, Maire de Saint Front
- M. Robert BARBOT, Maire de Puyréaux
- M. Philippe BOIREAUD, Maire de Fontclaireau
- Mme Jacqueline RAMAT, Maire de Ventouse
- M. Pierre CHAUSSEPIED, Maire de Lonnes
- M. Gérard BOUCHAUD, Maire de Saint Groux
- M. Claude GUITTON, Maire de Villognon
- M. Jacques BOURABIER, Maire de Saint Angeau
- M. Dominique GAURY, Maire adjoint de Fontenille
- M. Pierre VIDAUD, conseiller municipal de Mansle
- Mme Sophie MEVELLEC, Directrice de la CDC du Pays Manslois
- M. Laurent ALATON, Sous-préfet de Confolens
- M. Eric TANAYS, Directeur interdépartemental des routes atlantique
- M. Jean MOUSSU, DREAL Poitou-Charentes
- Mme Virginie AUDIGE, DIR A / SIR PC
- M. Aymeric AUDIGE, DIR A / District d'Angoulême
- M. Jean-Louis MATHIEU, DIR A / SIR PC
- M. Simon CAZALAS, DDT 16
- M. Jean-Pierre LEJEUNE, COSEA
- M. Claude KERMARREC, COSEA

- M. Romain CASSAGNERES, COSEA
- M. Jean-François MAURY, CG16 / Directeur, adjoint de la DAE
- M. Frédéric TOURNEUR, CG16 / DAE / Directeur des routes
- M. Patrick SCORCIONE, CG16 / ADA de Aigre
- M. Michel MAROT, CG16 ADA de Aigre
- M. Alain BOUHIER, CG16 / DAE / DR

Excusés:

- Mme la Préfète de la Charente
- M. le Directeur départemental des territoires

Diffusion :

- M. Michel HARMAND, Président de la Communauté de communes du Pays Manslois, Maire de Mansle
- Mmes et MM. les Maires des Communes membres de la CDC du Pays Manslois
- Mmes et MM. les Conseillers municipaux de Mansle
- Mme Nicole BONNEFOY, Sénateur, Conseillère générale de Mansle
- M. Patrick BERTHAULT, Conseiller général, Maire de Maine de Boixe
- Mme la Préfète de la Charente
- DREAL (M. Jean MOUSSU)
- DIRA (M. Eric TANAYS)
- COSEA (M. Jean-Pierre LEJEUNE)

Objet :

- Avancement de la réflexion relative d'une part à la construction des 2 bretelles manquantes de l'échangeur sud de la RN 10 à Mansle et d'autre part aux itinéraires d'approvisionnement de la base LGV de Villognon.
- Concertation entre les parties prenantes

M. Abel MIGNE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Mme Nicole BONNEFOY rappelle l'historique de la démarche et en particulier son implication ainsi que celle de M. Patrick BERTHAULT pour la recherche depuis plusieurs mois d'une solution globale et équilibrée au double but :

- de la réalisation d'un échangeur complet sur la RN 10.
- de la desserte de la base travaux de Villognon.

Les élus locaux et notamment la municipalité de Mansle partagent cette préoccupation.

Mme BONNEFOY souligne l'opportunité qui se présente avec le besoin exprimé par LISEA/COSEA de pouvoir approvisionner à Villognon les matériaux nécessaires à la construction de la LGV SEA à partir de l'échangeur sud de la RN 10 à Mansle. En effet, LISEA/COSEA semblent prêt à participer à la construction des 2 bretelles sous réserve de pouvoir emprunter des voies existantes pour alimenter Villognon.

Afin que chacun puisse apprécier la contribution des services de l'Etat et de LISEA/COSEA à cette réflexion elle propose à M. MOUSSU de commenter le projet d'échangeur complet puis ensuite de laisser la parole à LISEA/COSEA pour qu'ils fassent part de l'avancement de leur étude relative à la liaison entre la RN 10 et Villognon.

M. Jean MOUSSU informe tout d'abord que les travaux qui viennent d'être lancés pour la suppression des carrefours plans de la RD 116 (desserte de Maine de Boixe et Puyréaux) et de la RD 40 (desserte des carrières GSM et CDMR) ne sont qu'une première phase du projet global.

Il confirme que la réalisation d'un échangeur complet est toujours projetée mais qu'elle n'est pas financée et qu'elle est retardée dans le temps en raison de la découverte de plantes protégées au niveau de la RD 739. Cette situation n'a pas permis d'apporter le financement complémentaire dans le PDMI actuel mais c'est envisagé dans un prochain PDMI.

Toutefois, sans attendre, la DREAL a mis à l'étude une nouvelle version qui consistera à ajouter 2 bretelles au nord du 1/2 échangeur afin de le compléter. M. MOUSSU insiste sur le fait que l'Etat ne dispose pas des terrains.

M. MOUSSU indique par ailleurs que le tracé de ces 2 bretelles ainsi que leurs raccordements sur la RD 40 sont sur le point de recevoir l'accord technique définitif des instances de contrôle de l'Etat.

Il souligne enfin que ses services ont rencontré LISEA/COSEA à de nombreuses reprises et que ces derniers disposent maintenant de tous les éléments pour construire des bretelles provisoires dont la configuration « chantier » pourrait s'intégrer dans la version définitive projetée par l'Etat.

Pour LISEA/COSEA, M. Jean-Pierre LEJEUNE signale dans un premier temps que le chantier de construction de la LGV SEA va nécessiter l'approvisionnement de grandes quantités de matériaux. Ceux-ci, en provenance pour la plupart de la Vienne et des Deux Sèvres, seront notamment transportés par route via la RN 10 puis par des routes départementales ou communales jusqu'à des aires de stockage provisoires. Il cite en particulier les sites à forts tonnages de Charmé (desservi en traversant Ruffec), Villognon (en passant à Mansle) et Asnières sur Nouère.

Pour ce qui concerne Villognon, M. LEJEUNE rappelle la première proposition de LISEA/COSEA consistant à emprunter, à partir de la RN 10, la RD 40, la Rue Paul Mairat, la RD 69 puis la RD 739 pendant environ 18 mois.

L'avis défavorable émis par le conseil municipal de Mansle n'a pas permis de poursuivre les discussions avec cette collectivité et a conduit LISEA/COSEA à étudier d'autres possibilités en liaison avec la DREAL, la DIRA et le Département.

Une variante consistant à construire une piste de chantier contournant Mansle au sud et empruntant le plus possible des chemins existants entre l'échangeur sud de la RN10 et la RD 739 a notamment fait l'objet d'une étude comparative avec la 1^{ère} proposition.

Cette alternative est présentée en séance.

Le tableau ci-après reprend les principales caractéristiques, avantages et inconvénients des deux solutions.

	Piste de chantier (contournement zone agglomérée entre RD 40 et RD 739)	Passage dans Mansle
Définition	- 2.8 km dont 600 m de création et 2.2 km d'élargissement de CR existants - croisement des RD 18 et 69 - largeur 6 m + accotements et fossés - revêtement en grave bitume - réservé COSEA et desserte agricole	RD 40 / Rue Paul Mairat RD 69 / RD 739
Coût	de 2.2 à 2.6 M€ (construction et entretien)	300 à 400 K€ (y compris réparations)
Planning (objectif : itinéraire disponible début avril 2012)	- Etudes environnementales : 1er semestre 2012 - Etudes projet : avril à décembre 2012 - Procédures administratives (loi sur l'eau, ...) 3ème trimestre 2012 / 1 ^{er} trimestre 2013 - travaux : 1er semestre 2013 Planning incompatible	travaux préparatoires en février/mars 2012 (Bretelles provisoires + renforcement et recalibrage rue Paul Mairat) Planning compatible
Contraintes administratives	OUI	NON
Maîtrise foncière	NON	OUI
Urbanisation	NON	OUI
Sécurité riverains	assurée	sensible
Impact environnemental	FORT	FAIBLE

Au regard des éléments de planning et de coût notamment, LISEA/COSEA se voit contraint de maintenir sa proposition initiale d'emprunter la rue Paul Mairat pour desservir la base travaux de Villognon. Sur cette base, M. LEJEUNE s'engage à faire tous les travaux de sécurité, de confortement et de remise en état des voiries qui s'imposeront du fait du surcroît de trafic lié au chantier LGV. Il s'engage aussi à réaliser des bretelles provisoires très proches de la version définitive étudiée par l'Etat.

M. LEJEUNE termine son propos en indiquant que COSEA recherche aussi d'autres solutions de desserte par l'ouest ou par la trace (piste à l'emplacement futur de la voie) afin de réduire autant que possible le trafic qui transiterait par Mansle. Il insiste enfin sur la durée limitée dans le temps, de l'ordre de 18 mois, de ce supplément de trafic.

Mme BONNEFOY remercie MM. MOUSSU et LEJEUNE puis répète, qu'à son avis, l'opportunité qui se présente de profiter du passage de COSEA pour amorcer la réalisation de l'échangeur complet doit être saisie. En effet ces travaux effectués par anticipation et intégrables au projet d'échangeur complet faciliteront les discussions avec l'Etat et permettront de clore beaucoup plus rapidement ce dossier. Elle ajoute que, de son côté, le Département est prêt à envisager un échange de voirie qui permettrait d'enlever à terme le trafic poids lourds traversant Mansle par la RD 739 pour le reporter sur l'itinéraire aménagé par COSEA (RD 40, rue Paul Mairat, RD 69). Cette dernière disposition réduirait sensiblement le trafic de transit au centre de l'agglomération.

M. Michel HARMAND fait part de son absence de confiance dans ce montage qui lui paraît très incertain. Il fait référence à son expérience du dossier de suppression des carrefours plans de la RN 10 dont la réalisation est prévue depuis plusieurs décennies et qui n'est pas encore terminée malgré de nombreuses interventions à tous niveaux.

Il attire aussi l'attention de tous sur la présence d'un commerce, d'un lotissement, du collège et de l'HEPAD le long de l'itinéraire choisi par COSEA et sur les enjeux de sécurité qui en découlent.

Mme BONNEFOY est parfaitement consciente de ces contraintes mais elle rappelle l'engagement de M. LEJEUNE de mettre en œuvre tous les équipements et dispositifs visant à assurer la sécurité de chacun.

M. BERTHAULT suggère de ne pas abandonner le projet d'une déviation de Mansle de sorte que les nuisances dues au trafic PL rue Paul Mairat ne soient que temporaires ; la solution serait selon lui de poursuivre les études en vue d'une réalisation à l'échéance de quelques années.

M. Laurent ALATON exprime son sentiment que la démarche globale actuelle visant à initier la réalisation de bretelles provisoires avec l'objectif d'obtenir de l'Etat un financement définitif rapide a de bonne chance d'aboutir. Il invite toutes les parties prenantes à saisir cette opportunité.

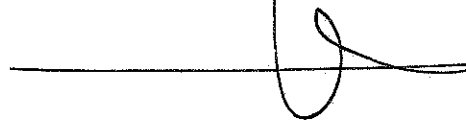
M. MIGNE souligne à son tour cette convergence d'intérêt en faveur d'une anticipation des travaux visant à construire les deux bretelles complémentaires pour les besoins du chantier LGV. Il relève une difficulté pour la suite de l'itinéraire dans la traversée de la zone urbanisée, difficulté qui ne peut être levée qu'à condition que le Maire de Mansle veuille bien accepter de reprendre la discussion avec COSEA.

M. HARMAND fait savoir qu'il ne peut prendre de décision seul et qu'il soumettra à nouveau ce dossier à son conseil municipal. A cet effet Il accepte de recevoir prochainement COSEA pour une nouvelle rencontre.

A Angoulême le

19 DEC. 2011

Le Président de la commission
de la modernisation des infrastructures
et de l'entretien du patrimoine départemental



Abel MIGNÉ